

Département des Hautes Alpes
Arrondissement de GAP

Mairie de MONTGARDIN
05230

Téléphone et Fax 04 92 50 37 81

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

Présents: BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents :

SOMMAIRE

1.	Déclaration liminaire de Roger MAMO.	3
2.	Installation du conseil municipal.	3
3.	Élection du maire.	4
4.	Élection des adjoints.	4
	4.1. Détermination du nombre d'adjoints.	4
	4.2. Élection du premier adjoint.	5
	4.3. Élection du deuxième adjoint.	5
	4.4. Élection du troisième adjoint.	5
5.	Indemnité de fonction du maire et des adjoints. Indemnités Délégués 080315	6
	5.1. Délégués des adjoints.	6
	5.1.1. Délégués du premier adjoint	6
	5.1.2. Délégués du deuxième adjoint.....	6
	5.1.3. Délégués du troisième adjoint.....	6
6.	Désignation des représentants de la commune auprès des instances intercommunales.	6
	6.1. Syndicat d'électrification de Chorges la bâtie neuve	6
	6.2. Syndicat intercommunal routier de Chorges.	6
	6.3. Scot	7
	6.4. Communauté de communes de la vallée de l'avance.	7
7.	Commissions communales.	7
	7.1. Commission des affaires agricoles, de la forêt et de l'environnement.	7
	7.2. Commission de la communication.	7
	7.3. Commission des finances.	8
	7.4. Vie associative sportive et culturelle.	8
	7.5. Commission réseaux, urbanisme, travaux et voirie	8
	7.6. Commission vie scolaire et sociale.	9

	2
7.7. <i>Commission du développement économique et touristique</i>	9
7.8. <i>Commission d'appel d'offres.</i>	9
7.9. <i>Commission des impôts.</i>	9
8. Calendrier prévisionnel des conseils municipaux.	9

1. DÉCLARATION LIMINAIRE DE ROGER MAMO.

En ouverture de cette première séance du conseil municipal, Roger MAMO félicite la population Montgardinoise qui s'est fortement mobilisée pour les élections du 9 mars 2008 avec un taux de participation de 89,83 %. Il remercie les électeurs qui ont apporté leurs suffrages à la liste qu'il conduisait permettant à l'ensemble des membres de cette liste d'être élu au premier tour avec un taux moyen de 63,31 %. Les nouveaux élus s'engagent solennellement à servir de leur mieux, sans aucune exclusion, les intérêts de l'ensemble de la population. Il se donne comme tâche essentielle d'être à l'écoute de tous et de faire remonter auprès du conseil municipal les problèmes qui leur seront signalés par la population. Il salue aussi bien sincèrement les scores réalisés par la liste d'opposition et assure ses membres de leur respect.

2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an 2008, le 15 mars à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montgardin, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2122- 8, L. 2121- 7 du CGCT.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, RICHARD Sylvie, REYNAUD Laurent., ROULET André, SIMON Jacqueline.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roger MAMO qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Suffrages obtenus</i>
FAURE Joseph	253
SIMON Jacqueline	240
ROULET André	236
HUBLOU Alain	233
MAMO Roger	230
ESCALLIER Francis	228
MULLER Roland	224
RICHARD Sylvie	220
BERTRAND Martine	219

REYNAUD Laurent	218
GLEIZE Claude Nicolas	185

Il a ensuite déclaré installés Mesdames et Messieurs

BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline.

Le conseil municipal, sous la présidence de Roger MAMO doyen d'âge, a choisi comme secrétaire Madame SIMON Jacqueline.

3. ÉLECTION DU MAIRE.

Le président, après avoir donné lecture des articles Article L2122-1, L2122-4¹ du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Monsieur MAMO Roger	10

Monsieur MAMO Roger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

4. ÉLECTION DES ADJOINTS.

4.1. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

En application de l'article L.2122-2² du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal, sur proposition du maire, décide que le nombre d'adjoints est fixé à 3.

¹ L2122-1 Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

L2122-4 Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

² L2122-2 Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

4.2. ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes forme, sous la présidence de Roger MAMO élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants	11
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Ont obtenu :

Monsieur ESCALLIER Francis	8
Monsieur FAURE Joseph	1

Monsieur ESCALLIER Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

4.3. ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes forme, sous la présidence de Roger MAMO, à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Monsieur FAURE Joseph	10
-----------------------	----

Monsieur FAURE Joseph ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

4.4. ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes forme, sous la présidence de Roger MAMO, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants	11
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Monsieur HUBLOU Alain	9
Monsieur ROULET André	1

Monsieur HUBLOU Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

5. INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS. INDEMNITÉS DÉLÉGATIONS 080315

Vu les articles L.2123-20, L. 2123-23, L.2123-24 et L. 2123-24-1 le conseil municipal décide que les indemnités du maire et des adjoints seront définies comme suit :

Population	Taux maximal (en pourcentage de l'indice brut 1015)	
	Indemnité du maire	Indemnité des adjoints
499 habitants	17 %	6,6 %

Le conseil municipal fixe à la date d'installation la prise d'effet de ces indemnités.

5.1. DÉLÉGATION DES ADJOINTS.

Le maire propose que les ordres du jour des conseils municipaux soient préparés en commun par le maire et les adjoints.

5.1.1. DÉLÉGATION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur ESCALLIER Francis, premier adjoint, a une délégation générale du maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Cette délégation concerne également la signature des pièces comptables. Il est en outre particulièrement chargé des problèmes touchant à l'agriculture et à la voirie.

5.1.2. DÉLÉGATION DU DEUXIÈME ADJOINT

Monsieur FAURE Joseph, deuxième adjoint, a une délégation générale du maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci et du 1^{er} adjoint. Il est particulièrement chargé des problèmes des réseaux communaux d'eau et d'électricité.

5.1.3. DÉLÉGATION DU TROISIÈME ADJOINT

Monsieur HUBLOU Alain, troisième adjoint, a une délégation générale du maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci et du 1^{er} et du 2^{ème} st particulièrement chargé des problèmes liés aux affaires scolaires et administratives, à l'urbanisme et aux transports.

6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES.

6.1. SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE CHORGES LA BÂTIE NEUVE

Titulaires Roger MAMO et Joseph FAURE

Suppléant : ESCALLIER Francis.

6.2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ROUTIER DE CHORGES.

ESCALLIER Francis et GLEIZE Nicolas

6.3. SCOT

Titulaire : ROULET André,

Suppléant : BERTRAND Martine

6.4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'AVANCE.

Titulaires : MAMO Roger et FAURE Joseph

Suppléants : ESCALLIER Francis, GLEIZE Nicolas

7. COMMISSIONS COMMUNALES.

Ces commissions sont présidées par un élu. Elles sont composées d'un président, de trois ou quatre membres du conseil municipal et de trois membres non élus.

Le président de chaque commission la réunit autant que de besoin à son initiative ou à la demande d'un de ses membres.

Le président de chaque commission est chargé de faire remonter ses suggestions auprès du conseil municipal qui prendra la décision finale.

Les membres des commissions seront invités à chaque conseil municipal avec voix consultative.

Les présidents de ces commissions ont la faculté " d'étoffer " le nombre des membres non élus jusqu'à concurrence du nombre d'élus.

7.1. COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES, DE LA FORÊT ET DE L'ENVIRONNEMENT.

<u>Président</u>	MULLER Roland
<u>Membres élus</u>	BERTRAND Martine
	REYNAUD Laurent
	RICHARD Sylvie

<u>Membres non élus</u>	BREGRE Christine
	DERBEZ Bruno
	DERBEZ Fabrice
	DISDIER Christine

7.2. COMMISSION DE LA COMMUNICATION.

<u>Président</u>	ROULET André
<u>Membres élus</u>	HUBLOU Alain
	FAURE Joseph

SIMON Jacqueline

Membres non élus

COLSON Agnès

JARRY Magali

LETOURNEAU Nathalie

7.3. COMMISSION DES FINANCES.

Président

ESCALLIER Francis

Membres élus

HUBLOU Alain

ROULET André

SIMON Jacqueline

Membres non élus

HERCMAN Arlette

JARRY Magali

LETOURNEAU Nathalie

7.4. VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE.

Président

MULLER Roland

Membres élus

BERTRAND Martine

HUBLOU Alain

REYNAUD Laurent

Membres non élus

CHERAMY Jean-Claude

7.5. COMMISSION RÉSEAUX, URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE

Président

FAURE Joseph

Membres élus

ESCALLIER Francis

GLEIZE Nicolas

HUBLOU Alain

RICHARD Sylvie

Membres non élus

BREGRE Christine

JARRY Michel

ROSTAN Jean

7.6. COMMISSION VIE SCOLAIRE ET SOCIALE.

Président HUBLOU Alain

Membres élus

BERTRAND Martine

REYNAUD Laurent

RICHARD Sylvie

SIMON Jacqueline

Membres non élus

FAURE Marilyne

PAYAN Yvette

SALSON Céline

7.7. COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Président BERTRAND Martine

Membres élus

GLEIZE Nicolas

MULLER Roland

SIMON Jacqueline

Membres non élus

7.8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.³

Cette commission sera élue ultérieurement

7.9. COMMISSION DES IMPÔTS.⁴

Cette commission sera installée à la demande de la direction des services fiscaux.

8. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Après vote, les conseillers décident que les conseils municipaux se tiendront sauf exception tous les derniers mardis du mois à 20 heures.

Exceptionnellement, le conseil municipal sera convoqué le samedi 12 avril 2008 pour le vote des taux d'imposition et du budget. Compte tenu des délais relativement courts et compte tenu que le budget découlera des résultats du compte administratif 2007 voté récemment, la commission des finances ne se réunira pas cette fois-ci avant le vote de ce budget.

³ Pour mémoire

⁴ -d°-

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 22h05.

Le Maire
Roger MAMO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. MAMO', written in a cursive style.